



# Le Gadancourtois

*Directeur de la publication : Le Maire*

Lettre d'information éditée par la municipalité de Gadancourt ( Val d'Oise)

## Dans ce numéro :

Editorial de M. le Maire	1
Budget 2015	2-3
Pâques et jeux inter-village Dates à retenir	4
DGFIP SMIRTOM	5
Elections régionales, recensement militaire	6
P.A.D.T.	7
ReVEduVexin Site Internet communal	8
Cambriolages Voirie	9
Transport à la demande	10

Horaires d'ouverture de la Mairie :  
Lundi de 11h00 à 18h00  
Vendredi 9h00 à 10h30

Pour mémoire tous les comptes rendus des conseils municipaux sont disponibles en ligne sur le site Internet de la commune :

[www.gadancourt.fr](http://www.gadancourt.fr)

## Le Gadancourtois

### N° 14 Mai 2015



Chers concitoyens,

C'est avec plaisir que je m'adresse à nouveau à vous, pour vous apporter des nouvelles de la vie communale, ainsi que des informations essentielles à votre vie quotidienne.

Néanmoins, quelques dispositions législatives vont avoir des conséquences négatives sur notre budget ainsi que sur la fiscalité communale et intercommunale.

Cela nous impose la responsabilité d'agir pour l'avenir de notre village.

Nous savons depuis toujours qu'il faut prendre le risque du mouvement contre le confort de l'immobilisme et la certitude du déclin. Des actes et non des mots, des réalisations et non de la fausse information.

Mais pour cela, il faut avoir la passion de la gestion publique et non celle de la gestion de ses intérêts personnels.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme permettra à la commune de préserver ses atouts naturels et boisés, son identité, de valoriser son patrimoine naturel, ainsi que son habitat. La nécessité d'un équilibre social s'impose afin de pérenniser le nombre d'habitants et maintenir la jeunesse au sein de notre village.

D'autres dossiers importants sont également en préparation :

- ◇ l'étude pour le choix de notre assainissement : le résultat de cette étude sera soumis à l'ensemble des propriétaires
- ◇ la mise en conformité de l'électricité de notre église

Je me devais de vous alerter sur ces problématiques lourdes de conséquences. Je peux vous assurer de mon total engagement pour défendre les intérêts de la commune et sauvegarder notre village.

Nous avons la chance de vivre dans un village où la qualité de vie est essentielle, où la fiscalité est la plus basse du canton. Ne nous reposons pas sur ces acquis et agissons ensemble pour perpétuer ces atouts.

Ce n'est qu'à cette condition que nous réussirons à surmonter les difficultés qui se présenteront à nous.

Cordialement vôtre

Michel Noury

## Budget 2015

En raison de la diminution des dotations de l'Etat aux collectivités et de l'augmentation de la péréquation qui pénalise les communes dites « riches », le Conseil Municipal, lors de sa séance du 02 avril 2015, a voté une augmentation de 6,5 % des taux des impôts locaux.

Taxes	Taux en 2014	Taux votés en 2015	Taux moyen (en 2014)	Taux plafond (en 2014)
Taxe d'Habitation	9,60 %	10,22 %	13,35 %	19,56 %
Taxe Foncière (bâti)	3,66 %	3,90 %	8,73 %	16,65 %
Taxe Foncière (non bâti)	16,77 %	17,86 %	47,12 %	128,81 %
Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)	18,01 %	19,18 %	16,85 %	20,96 %

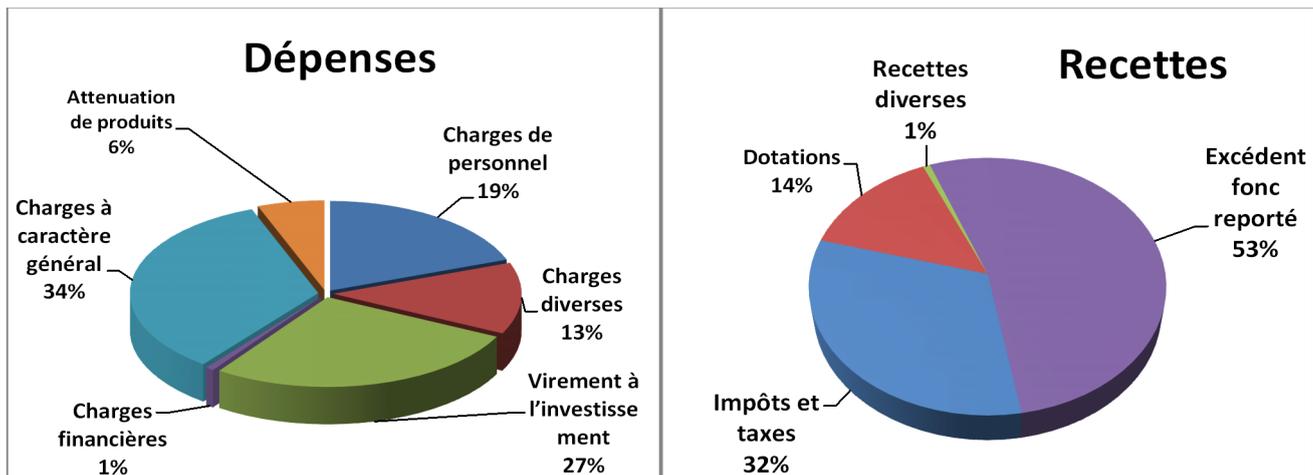
### Fonctionnement :

#### Dépenses

Charges de personnel	28 200,00
Charges diverses	18 768,56
Virement à l'investissement	40 000,00
Charges financières	1 030,00
Charges à caractère général	49 212,11
Atténuation de produits (FNGIR + FPIC)	8 370,00

#### Recettes

Impôts et taxes	46 778,01
Dotations	20 640,00
Recettes diverses	1 030,00
Excédent fonctionnement reporté	77 132,66



## Budget 2015 suite

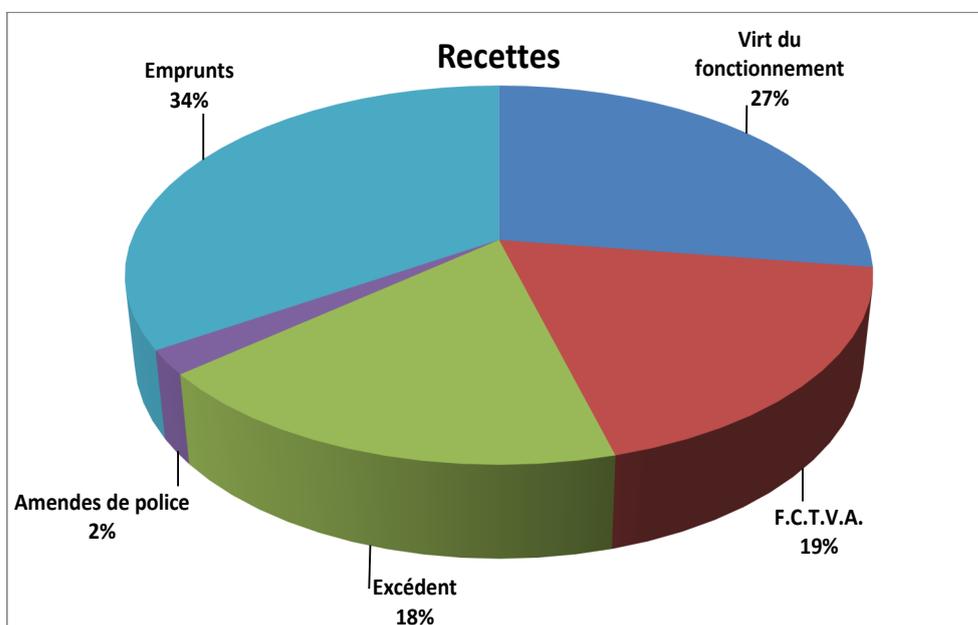
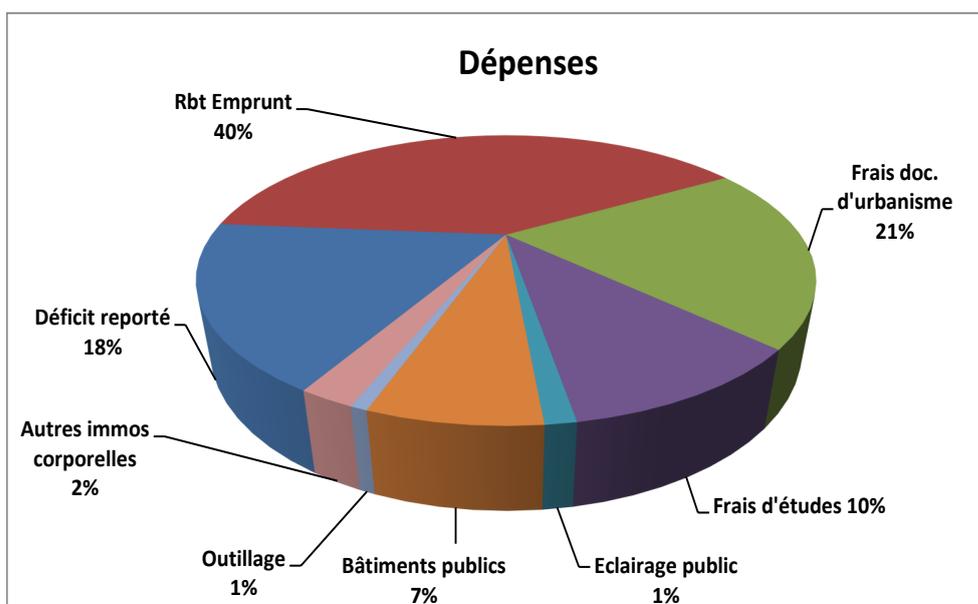
## Investissement :

**Dépenses**

Déficit reporté	26 354,62
Virt du fonctionnement	40 000,00
Remboursement emprunt	59 000,00
Frais document urbanisme (PLU)	30 000,00
Frais d'études (assainissement)	15 000,00
Eclairage et bâtiments public	11 800,00(mise aux normes électricité église)
Outillage et autres immos	4 300,00

**Recettes**

F.C.T.V.A.	27 100,00
Amendes de police	3 000,00
Emprunt	50 000,00
Excédent de fonctionnement	26 354,62



Dates festives à retenir :

Dimanche 24 mai :  
Ronde Cyclo (matin)

Dimanche 7 juin :  
brocante organisée par l'AGL

Dimanche 14 juin :  
« les 20 ans du P.N.R. »

Dimanche 28 juin :  
Fête des voisins

Samedi 4 et dimanche 5 juillet :  
« ReVEduVexin »

Samedi 03 octobre :  
Repas de village

Fête de Noël  
(à définir)

Autres dates à retenir :

Collecte des encombrants :  
Mardi 22 septembre

Dimanche 6 et 13 décembre :  
élections régionales

## Jeux inter villages 2015



Le samedi 11 avril 2015, la commune de Cléry-en-Vexin avait la charge d'organiser les 13<sup>èmes</sup> jeux inter-villages.



302 enfants représentant 17 communes étaient présents. La commune de Courcelles-sur-Viosne a été la grande gagnante. Nos jeunes gadancourtois ont pris la 7<sup>ème</sup> place.



Les 14<sup>èmes</sup> jeux inter-villages seront organisés en 2016 par la commune de Seraincourt.

## Pâques 2015



La commission animation avait convié nos jeunes gadancourtois le lundi 06 avril à la Mairie pour un goûter de Pâques.



Pour votre passeport, achetez votre timbre fiscal sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

**Besoin d'un timbre fiscal pour obtenir votre passeport ?**

**Nouveau : vous pouvez désormais l'acheter en ligne sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)**

En quelques clics et sans avoir à vous déplacer, vous achetez votre timbre fiscal électronique depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, quelle que soit votre situation.

**Pas besoin d'imprimante** : il vous suffira simplement de présenter, lors du dépôt de votre demande à la mairie (ou en Préfecture pour Paris), le numéro de votre timbre fiscal électronique qui vous sera envoyé, à votre choix, par courriel ou par SMS, après paiement en ligne sécurisé.

*La direction générale des finances publiques*



Le SMIRTOM du Vexin vous rappelle que vous avez la possibilité de louer une benne au tarif suivant :

- \* 8 m<sup>3</sup> encombrants 170 €
- \* 8 m<sup>3</sup> gravats 130 €
- \* 8 m<sup>3</sup> déchets verts 110 €

La location est limitée à 2 bennes par an et par foyer  
L'immobilisation de la benne est de 48 heures.

Les personnes qui souhaitent mettre en place une location de benne doivent appeler le SMIRTOM du Vexin pour avoir plus de renseignements sur la procédure.

Tél. du SMIRTOM : 01.34.66.18.40

Le formulaire de demande d'autorisation de voirie est téléchargeable à l'adresse :  
[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_14023.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14023.do)

Ce formulaire est à transmettre en Mairie.

## Elections régionales

### Dates du scrutin

Prévues initialement en mars 2015, les élections régionales auront finalement lieu au mois de décembre 2015 afin de tenir compte de la réforme territoriale en cours.

D'après une source gouvernementale citée par la presse le 14 avril 2015, les dates des régionales sont fixées au dimanche 6 décembre 2015 (date du 1<sup>er</sup> tour) et au dimanche 13 décembre 2015 (date du second tour).

Les régionales seront les dernières élections françaises avant les présidentielles 2017. Il n'y aura pas d'élections en 2016 en France.

### Mode de scrutin

Les conditions pour être élus aux régionales ne sont pas les mêmes que lors des départementales du mois de mars. Il s'agit d'un scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

#### 1<sup>er</sup> tour

Les listes qui obtiennent plus de 10 % des suffrages exprimés au 1er tour des régionales sont qualifiées pour le second tour.

#### 2<sup>nd</sup> tour

La liste qui arrive en tête au 2nd tour obtient automatiquement une prime majoritaire égale au quart des sièges au conseil régional en plus du nombre de sièges lié à son score. Le reste des sièges est ensuite réparti entre les listes ayant recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés.

### Conditions de vote

Pour voter, il faut être majeur, de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales. Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pourrez toujours voter par procuration.



Conduire à partir de 15 ans !

Depuis le 1er novembre 2014, la conduite accompagnée est désormais accessible aux jeunes, dès l'âge de 15 ans, au lieu de 16 ans auparavant.

Ce changement n'a aucune incidence sur l'obligation pour les jeunes Français de se faire recenser entre 16 ans et 16 ans et 3 mois, puisque les dispositions législatives n'ont pas été modifiées.

Un recensement effectué avant 16 ans ne pourra donc être pris en compte par le centre du service national.

Nous vous rappelons que pour vous faire recenser, c'est très simple !

Vous pouvez le faire en ligne, après la création de votre compte gratuit, sur le site : [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) à la rubrique « Recensement citoyen »

Pour toute question concernant le recensement militaire, contacter le : 01.30.97.52.52

## LE POINT D'ACCES AU DROIT A MARINES

Le point d'accès au droit est un lieu d'accueil gratuit et confidentiel permanent permettant d'apporter, gratuitement, à titre principal, une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. C'est la structure délocalisée de la politique départementale de l'accès au droit définie par le C.D.A.D.

Sa création ou sa labellisation sont validées par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit.

Contact du PAD de Marines : 01.34.67.52.15 Adresse : 10 bis boulevard Gambetta

**Le PAD est ouvert le mercredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00.**

Contact du PAD de Pontoise : 01 34 24 01 47 (lundi, mardi, jeudi après-midi et vendredi)

### Comment fonctionne un P.A.D.?

Son fonctionnement est organisé sous la responsabilité de personnes morales de droit public ou privé (CDAD, municipalités, associations, organismes sociaux) dans le cadre d'un partenariat qui peut concerner différents acteurs (Préfecture, DDASS, CAF, professions juridiques et judiciaires, bailleurs, collectivités territoriales) en fonction, notamment, des besoins à satisfaire.

L'accès au droit doit permettre à toute personne, particulièrement aux plus démunis, de bénéficier :

- D'une information générale sur ses droits et obligations et d'une orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre,
- D'une aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique et d'une assistance au cours de procédures non juridictionnelles,
- De consultations juridiques.

### Que trouve t-on au PAD ?

**La permanence du C.I.D.F.F.** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de La Famille)

Le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9 h. 30 à 10 h :

permanence téléphonique et de 10 h à 12 h 30 sur RDV

Permanences sur rendez-vous au 01.34.67.52.15

Un juriste vous accueille, vous écoute et vous informe sur vos droits.

**La consultation juridique d'Avocat**

le 1<sup>er</sup> samedi et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de 10 h. à 12 h.

Permanences gratuites et sur rendez-vous au 01.34.67.52.15

**La consultation juridique de Notaire**

le 1<sup>er</sup> mercredi du mois, de 10 h. à 12 h.

Permanences gratuites et sur rendez-vous au 01.34.67.52.15

**Le conciliateur de justice**

Point d'accès au droit les 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 14h à 17h

Prise de rendez-vous en mairie de Marines au 01 30 39 42 02

**La mission locale**

Tous les vendredis matin de 9 h à 12 h

Contact : 01 30 39 94 45



## 1<sup>ère</sup> édition du « ReVEduVexin » Samedi 4 et dimanche 5 juillet 2015

La première randonnée de vélos à assistance électrique en Ile-de-France

Le parc d'attractions AVENTURE LAND, en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Vexin Français et la commune de Magny-en-Vexin, vous invitent à participer à cette randonnée inédite à travers les paysages exceptionnels et verdoyants du Vexin français, sublimés par les impressionnistes.

Le parcours emprunte pour partie l'avenue verte London-Paris et croise l'ancienne chaussée Jules César.

Ce parcours est ponctué de surprises : quizz, pause déjeuner sur l'herbe à la Maison du Parc à Théméricourt, initiation au golf à Gadancourt...

Randonnée ouverte à tous

Départ : Aventure Land à Magny-en-Vexin

Détails et règlement de participation sur [www.reveduvexin.fr](http://www.reveduvexin.fr)

### Site Internet communal

La livraison du site par l'Union des Maires est imminente, mais dépend de derniers petits ajustements de la part de leurs services.

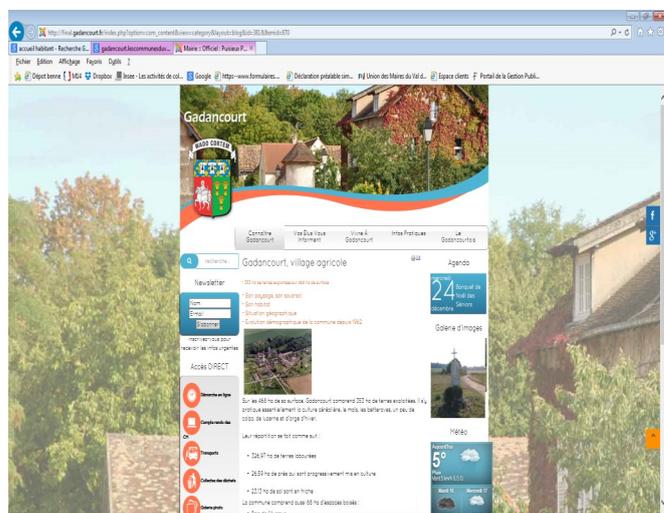
Vous pourrez vous inscrire à la newsletter afin de recevoir toutes les informations utiles de la commune.

L'adresse du nouveau site sera inchangée :

[www.gadancourt.fr](http://www.gadancourt.fr)

#### **A savoir :**

Vous pouvez également vous inscrire à la newsletter de la Communauté de Communes Vexin Centre.



Contre les **cambrjolages**,  
ayez les **bons réflexes** !



La gendarmerie nous signale une recrudescence des cambriolages dans le Vexin.

Nous vous recommandons d'être particulièrement attentifs et vigilants. Nombre de cambriolages pourraient être évités en prenant des précautions de base.

Ne laissez pas vos véhicules à moteur tournant dans la rue, ne laissez aucun objet ou vêtement apparent à l'intérieur...

Quant aux habitations, ne laissez pas vos portes et fenêtres ouvertes, sans surveillance.

Si votre porte donne accès directement à la rue, laissez-la fermée à clé en permanence, même si vous êtes à l'intérieur. Des esprits malveillants pourraient profiter que vous soyez sous la douche, pour venir chaparder !!

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.

Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Enfin : pas de panique quand même !!! Mais de la prudence !!!

### Voirie communale

Comme tous les ans, la Communauté de Communes Vexin Centre a entretenu l'essentiel de notre voirie.

Dans un esprit de solidarité, d'autres municipalités ayant aussi leur voirie à entretenir, les travaux sur la route qui conduit vers Hazeville restent à programmer.

#### **RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT :**

En raison de la Brocante, la rue Octave de Boury et la place de l'Eglise seront totalement interdites à la circulation et au stationnement le 7 juin 2015 de 5 h 00 à 19 h 00.

La place de l'Eglise sera interdite au stationnement et à la circulation du samedi 6 juin au dimanche 7 juin de 15 h 00 à 19 h 00.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN CENTRE

# Transport à la demande

2 secteurs en service

Du lundi au vendredi  
de 7h30 à 12h  
et de 14h30 à 19h  
sauf jours fériés

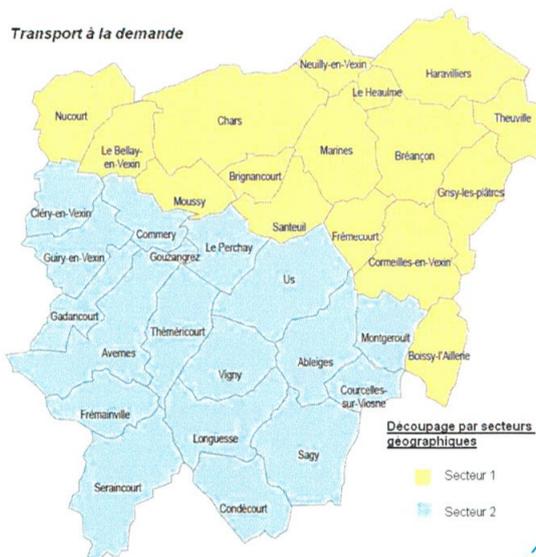
Ce service est utilisé dans un rayon de 20 kms autour de Vigny (95 et 78) uniquement.

**Des tarifs selon la destination** (remise d'un coupon)

- De 0 à 10 kms ..... 5 € (coupon rouge)
- De 10 à 20 kms ..... 8 € (coupon violet)

- Lundi :**
- Matin : secteur 2
  - Après-midi : secteur 1
- Mardi :**
- Matin : secteur 1
  - Après-midi : secteur 2
- Mercredi :**
- Matin : secteur 1
  - Après-midi : secteur 2
- Jeudi :**
- Matin : secteur 2
  - Après-midi : secteur 1
- Vendredi :**
- Matin : secteur 1
  - Après-midi : secteur 2

Transport à la demande



Secteur	Lundi matin	Lundi après-midi	mardi matin	mardi après-midi	mercredi matin	mercredi après-midi	jeudi matin	Jeudi après-midi	vendredi matin	vendredi après-midi
Secteur 1										
Secteur 2										

**Important** Depuis le 1er avril 2015  
Nouveau chauffeur

**Monsieur NOGENT**  
07 87 11 75 92

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VEXIN CENTRE

1 rue de Rouen  
95450 VIGNY

téléphone : 01.30.39.23.34  
Télécopie : 01.34.66.12.54  
Messagerie : ccvexincentre@orange.fr  
Internet : [www.ccvexincentre.fr](http://www.ccvexincentre.fr)

En partenariat avec val d'oise le département

Le transport à la demande est un service de proximité, fonctionnant désormais par secteurs géographiques.

Il offre la possibilité aux habitants des 34 communes de la communauté de Communes Vexin Centre de se déplacer sur réservation.

Son principe est simple : sur appel téléphonique, et sur rendez-vous, un véhicule passe vous prendre.

Quelques exemples d'utilisation :

- ⇒ Vous rendre à un rendez vous à l'hôpital ou à la clinique
- ⇒ Prendre collectivement le train ou le RER
- ⇒ Effectuer des courses pour les moins valides
- ⇒ Emmener des enfants à des activités

Et bien d'autres trajets encore...